



DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE LONGFOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU

12 MAI 2025

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 12 mai, Le Conseil Municipal de LONGFOSSE, légalement convoqué le 06 mai 2025, s'est réuni en Mairie à la Salle du Conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anita THOMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 06/05/2025

Date d'affichage : 16/05/2025

Madame le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés.

Elle rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance

Ordre du jour :

- 1) Compte-rendu du dernier conseil municipal
 - 2) Désignation d'un secrétaire de séance
 - 3) Convention Centrale d'achats numérique 59/62
 - 4) Validation d'un avenant à la convention d'achat d'eau à la CAB
 - 5) Classe de neige 2026
 - 6) Numérotation rue du Rossignol
 - 7) Convention avec le PARC pour le Mont de Charité
 - 8) Questions diverses
-

DELIBERATIONS ANNEXEES

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
THOMAS Anita	2025-05-01	Convention Centrale d'achats numérique 59/62	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12
THOMAS Anita	2025-05-02	Validation d'un avenant à la convention d'achat d'eau à la CAB	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12
THOMAS Anita	2025-05-03	Classe de neige 2026	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12
THOMAS Anita	2025-05-04	Numérotation rue du Rossignol	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12
THOMAS Anita	2025-05-05	Convention avec le PARC pour le Mont de Charité	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12

1) Compte-rendu du dernier conseil municipal

Madame le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil amène des observations.

Le Conseil Municipal, VALIDE le procès-verbal à l'unanimité

2) DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle propose Mme Sabrina FERTIN en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE cette proposition.**

3) Convention centrale d'achats numérique 59/62

Mme Le Maire explique qu'il va lui falloir signer les 9 lots du Marché public pour la construction de la salle d'activités. Cette opération peut être réalisée par voie électronique, sans imprimer les documents, plus respectueux de l'environnement, au moyen d'une clé de signature.

Une convention avec la centrale d'achats « La Fibre Numérique 59/62 » permettra d'obtenir cette clé électronique au prix d'environ 190 € :

Les élus acceptent l'adhésion à cette centrale d'achats.

Délibération actée et annexée

4) Avenant à la convention d'achat d'eau à la CAB

Mme le Maire explique que La Communauté d'agglomération du Boulonnais fournit l'eau à la Commune de Longfossé. La convention qui nous lie a été signée en février 2018 et arrive à échéance le 31 mai 2025. Il s'agit de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2026.

Les élus acceptent le principe de cette prolongation.

Délibération actée et annexée

5) Classe de neige 2026

L'adjointe aux affaires scolaires, Mme Charlotte LOEUILLEUX explique que la classe de neige aura lieu du 23 au 31 janvier 2026 à BELLEVAUX, pour 35 élèves, 2 enseignants et 4 accompagnateurs. Le forfait hébergement s'élève à 18795,50€ sans les remontées mécaniques qui feront l'objet d'un devis ultérieurement. Un devis pour le transport a

également été demandé aux entreprises MOLEUX et BAY VOYAGES, qui s'élèvent respectivement à 6550 et 5630€.

Il s'agit de valider ces devis d'hébergement et de transport.

Les élus valident le devis d'hébergement ainsi que le devis le moins-disant pour le transport.

Délibération actée et annexée

6) Numérotation rue du Rossignol

Mme Le Maire explique que La Résidence du Crac'Lot ne dispose pas de sa propre numérotation. Mr et Mme OUTREMAN qui habitent au 28 Route du Rossignol acceptent de modifier leur numérotation qui deviendrait le 28 bis pour permettre à la Résidence d'être numérotée 28 route du Rossignol.

Il s'agit d'accepter ce transfert de numérotation. Pas d'objection à ce projet, les élus valident cette nouvelle numérotation.

Délibération actée et annexée

7) Convention avec le Parc pour le Mont de Charité

Madame la maire explique qu'il s'agit de rouvrir le coteau calcaire sur le territoire de la commune de Longfossé (le Mont de Charité) sur une surface de 2500 M², afin de restaurer l'habitat naturel et d'ainsi restaurer également une faune et une flore typique de ces milieux. Les actions qui seront menées seront des actions de fauche, débroussaillage et de défrichement. L'ensemble des résidus de ces actions sera exporté afin de ne pas enrichir le milieu.

Le montant de cette opération s'élève à 850€ répartie de la façon suivante :

170€ à la charge de la commune et 680€ à la charge du PARC.

Pas d'objections à ce projet. Les élus le valident.

Délibération actée et annexée

8) Questions diverses

- Monsieur SAILLY explique que les plantations continuent au cimetière, 2 récupérateurs d'eau vont être installés.
- Un devis a été réalisé pour le remplacement des feux tricolores Chaussée Brunehaut suite à l'accident survenu début mai
- La ducasse aura lieu le 06 juillet avec la brocante traditionnelle, des trampolines seront installés et un orchestre est prévu

-----****-----

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance à 20H20.

DELIBERATIONS

DCM 20250501 – Objet : CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS DU SYNDICAT MIXTE « LA FIBRE NUMERIQUE 59 62 »

Vu la proposition d'adhésion à la Centrale d'Achats « La Fibre Numérique 59 62 »,
Vu l'intérêt pour la Commune,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de valider l'adhésion à la Centrale d'Achats « La Fibre Numérique 59 62 »
AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents y afférents,

DCM 20250502 – Objet : AVENANT A LA CONVENTION D'ACHAT D'EAU A LA CAB

Vu la convention de fourniture d'eau entre la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Commune de LONGFOSSE,
Vu l'échéance de cette convention au 31 mai 2025,
Vu l'intérêt pour la Commune de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2026,
Vu la proposition d'avenant,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de valider la proposition d'avenant à la convention d'achat d'eau de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, jusqu'au 31 décembre 2026
AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents y afférents,

DCM 20250503 – Objet : CLASSE DE NEIGE 2026

Mme le Maire rappelle l'organisation de la classe de neige qui aura lieu du 23 au 30 janvier 2026

Elle présente les devis pour le transport ainsi que pour l'hébergement qui s'élèvent respectivement à :

- 5630 € pour le transport
- 18842,30 € pour l'hébergement

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent de valider ces devis, Chargent Mme Le Maire de signer tous documents en lien avec ce projet.

DCM 20250504 – Objet : NUMEROTATION RUE DU ROSSIGNOL

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT,

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et

d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.
Ainsi vu la demande formulée par certains riverains route du Rossignol, et notamment pour les parcelles numérotées AD 239 et AD 298,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de numéroter :

- 28 route du Rossignol la parcelle n°AD 298
- 28 bis route du Rossignol la parcelle n° AD 239

DCM 20250505 – Objet : CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE POUR LA REOUVERTURE DU COTEAU CALCAIRE « LE COMMUNAL DE LONGFOSSE »

Vu l'intérêt de la réouverture du coteau calcaire sur le territoire de la commune,
Vu la proposition de convention initiée par le **PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE** afin d'y restaurer l'habitat naturel pour la faune et la flore typique de ces milieux,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de valider la proposition de CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE POUR LA REOUVERTURE DU COTEAU CALCAIRE « LE COMMUNAL DE LONGFOSSE »
AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents y afférents,